

Département de SEINE ET MARNE
Commune de BOISSETTES
Canton LE MEE

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 décembre 2014

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

L'an deux mil quatorze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire pour délibérer sur les affaires courantes de la commune inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Monsieur Bernard FABRE, Maire

M. Xavier DARAS, Adjoint

Mme Franceline ADT-GUILBERT, Mme Fabienne CHAILLOT, M Thierry SEGURA, M. Bernard-Yves FOURNIER, M. Philippe CASSARD Conseillers Municipaux

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE a donné pouvoir à Mme Fabienne CHAILLOT,

M. Philippe BARRAULT a donné pouvoir à M. Bernard FABRE

M. Jean-Paul ANGLADE a donné pouvoir à Mme Florence DECHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : MME Fabienne CHAILLOT

DÉLIBÉRATION :

**Délibération sur la MUTUALISATION DES SERVICES INFORMATIQUES –
SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION**

Le maire expose les faits suivants :

Suite à l'avis du Groupe de travail permanent de la CAMVS le 12 février 2013, et du Comité de suivi et d'évaluation de la mutualisation de la CAMVS du 14 octobre 2013, sur le bilan d'activités de la Direction mutualisée des systèmes d'information pour 2014, le Maire demande à Fabienne CHAILLOT d'exposer les tenants du projet d'avenant à la convention de mutualisation.

CONSIDERANT que la CAMVS et les communes de Le Mée sur Seine, de Melun, de Vaux le Pénil et la CAMVS ont mis en commun leurs services informatiques à compter du 1er janvier 2014, au sein d'un service commun de la CAMVS intitulé « Direction mutualisée des systèmes d'information »,

CONSIDERANT que cette mutualisation permet une optimisation des moyens au bénéfice non seulement de ces collectivités, mais aussi des communes qui ne disposent pas d'un service informatique,

CONSIDERANT l'intérêt d'approfondir cette mutualisation en signant un avenant à la convention de mutualisation avec la CAMVS, le Maire demande au Conseil Municipal

- d'approuver le projet d'avenant à la convention portant mise en commun des services informatiques ci-annexé,
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant à la convention, ainsi que les avenants ayant reçu l'avis favorable du Comité de suivi et d'évaluation

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 pour ; 1 abstention (BY FOURNIER); 1 contre (X DARAS), décide d'approuver le projet d'avenant et d'autoriser le Maire à signer cet avenant .

Prochain Conseil municipal Vendredi 13 février 2015 à 20 heures

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,